

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 080 /CENI/2023**

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion publique qu'un cas de vol du matériel a été signalé, en date du 10 décembre 2023, à l'accostage de la baleinière La Grâce transportant quelques matériels électoraux de Kisangani à l'Antenne d'Opala dans la province de la Tshopo.

En effet, devant les inondations qui menaçaient l'entrepôt de la CENI à Kisangani, il a été décidé de déployer les différents matériels qui s'y trouvaient vers les Antennes de la juridiction du Secrétariat Exécutif Provincial (SEP) de la Tshopo.

Un constat établi par la CENI à l'arrivée de la baleinière La Grâce à Opala dégage les faits suivants :

- La perte de deux cartons de bulletins de vote sur les 48 expédiés, soit 8.000 pièces ;
- La perte d'un carton contenant des batteries externes des Dispositifs Electroniques de Vote (DEV), soit 12 batteries ;
- L'absence du bordereau d'expédition de matériel, établi et remis au départ de Kisangani auprès de l'armateur.

En ce qui concerne les bulletins de vote disparus dans cet incident, la CENI a pris toutes les mesures nécessaires pour les désactiver de telle sorte qu'aucun DEV ne puisse les reconnaître. De nouveaux bulletins ont d'ores et déjà été préparés pour les remplacer.

La CENI condamne avec la dernière énergie cet acte incivique. Elle invite les autorités compétentes à diligenter une enquête pour déterminer les causes de cette perte et, le cas échéant, sanctionner les auteurs matériels et intellectuels, conformément à la loi.

Fait à Kinshasa, le 15 DEC 2023

**Patricia NSEYA MULELA**  
Rapporteur